

Contrat d'inscription à l'équitation

Poney-club et Centre équestre de Suresnes

Chemin des Poneys 92 150 Suresnes
N° intracommunautaire : Fr 95 320 877 418 00048

| | | |
|------------|--|-----------------|
| NOM : | PRENOM : | Primo licence |
| | | N° de licence : |
| NE(E) LE : | SEXE : M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/> | NATIONALITE : |
| ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE |

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| <input type="checkbox"/> PERE | <input type="checkbox"/> MERE | <input type="checkbox"/> TUTEURS |

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| NOM : | PRENOM : | |
| Profession : | | |
| <input type="checkbox"/> PONEY | <input type="checkbox"/> DOUBLE PONEY | <input type="checkbox"/> CHEVAL |

REGLEMENT INTERIEUR

- ◆ Le port du Casque protecteur et personnel conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
 - ◆ Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
 - ◆ Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
 - ◆ La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
 - ◆ Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au Club.
 - ◆ les tarifs affichés au club sont établis pour l'année scolaire, ils comprennent l'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA et l'encadrement sportif à 20% de TVA
 - ◆ Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club
- ◆ Le forfait d'équitation est un contrat à un prix préférentiel, il est exécutable jusqu'à son terme conformément à l'article 1212 du code civil.
 - ◆ A la fin du forfait, le rendez-vous est supprimé.
 - ◆ En cas de fermeture du club pour cause de force majeure, des remplacements seront proposées
 - ◆ Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
 - ◆ Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
 - ◆ Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1^{er} septembre suivant

EQUI#GENERALI, 16 rue du Long Douet 14 760 Bretteville sur Odon

- Je souscris l'assurance individuelle du cavalier formule **A** offert dans la licence FFE
- je souhaite prendre moi-même la garantie complémentaire **B, C** ou **D** auprès de **EQUI#GENERALI**
- je refuse l'assurance individuelle de cavalier et le justifie auprès de la Fédération Française d'Équitation, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron, et je certifie être assuré à ce titre :
- NOM DE L'ASSURANCE _____ suivant contrat n° _____
- et ce conformément à l'article 38 de la loi 84.610 du 16 juillet 1984, modifiée par celle du 13 juillet 1992.

- Je déclare accepter / refuser l'utilisation de mon image par l'établissement équestre et la Fédération Française d'Équitation dans le cadre de la pratique des activités équestres.

- Je déclare accepter / refuser les informations du club par courrier électronique

- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription, les conditions d'assurance de la licence fédérale et du règlement intérieur du club et que celles-ci sont consultables sur le tableau d'affichage du centre équestre.

A

le

BON POUR ACCORD

SIGNATURE